

„Bienvenue au Luxembourg“ en albanais et en chinois

Après l'édition par l'ASTI de brochures d'information en langue persane, chinoise, serbe et portugaise en 2011 et 2012, l'ASTI édite maintenant deux nouvelles brochures d'information: l'une en langue albanaise et l'autre en langue chinoise.

Les brochures s'adressent particulièrement aux communautés respectives – tous ressortissants de pays tiers résidant au Luxembourg. Elles donnent des informations simples et utiles sur les conditions d'immigration et de séjour mais aussi sur les institutions et structures facilitant l'intégration.

La brochure chinoise fut éditée une 1^{re} fois en 2011. Face à la demande constante des communes et des administrations et au fait que cette brochure est actuellement épuisée, l'ASTI a décidé cette année de la réactualiser et de la réimprimer.

La nouvelle brochure albanaise a été réalisée en collaboration avec le Centre interculturel luxembourgeois-albanais asbl (CILA) et GALA asbl, deux associations ancrées depuis de longues années dans la communauté



Photo: François Aussems

Les brochures doivent permettre de mieux se retrouver par rapport aux principales lois et administrations du pays

albanaise résident au Luxembourg. La réédition de la brochure chinoise a été réalisée avec le concours du Centre de langue et de culture chinoises du Luxembourg asbl (CLCCL). Les brochures font le tour des thèmes importants à connaître en s'installant au Luxembourg. Les thèmes sont abordés de manière

simple et pratique, les adresses importantes et les liens utiles pour faire des recherches plus approfondies accompagnent toujours le sujet, explique l'ASTI. Les sujets ont été choisis en rapport aux questions d'intégration auxquelles ces ressortissants sont le plus confrontés. Il s'agit de faciliter l'accès aux droits, devoirs

et informations essentiels pour bien se repérer dans notre pays dont l'aspect culturel est très différent. Le but des brochures est de permettre de mieux se retrouver par rapport aux principales lois et administrations luxembourgeoises. On trouve des détails supplémentaires sur tous les sujets abordés en langue chinoise et albanaise sur le site Internet de l'ASTI: www.bienvenue.lu.

Voici un aperçu des sujets principaux abordés:

Le séjour régi par la loi sur l'immigration:

- Les différentes autorisations de séjour
- Le visa touristique, l'autorisation de séjour travailleur salarié, l'autorisation de séjour travailleur indépendant, le regroupement familial parent/enfant, le regroupement familial suite à un mariage, le statut du résident de longue durée.

Le droit du travail luxembourgeois:

- Les différents contrats de travail, les salaires, les heures légales de travail, etc.

Les services facilitant la communication au Luxembourg:

- Les médiateurs du ministère

de l'Education nationale (service gratuit pour les questions relatives à l'éducation), le service Interprétariat interculturel de la Croix-Rouge.

Apprentissage de la langue luxembourgeoise:

- Les différents cours de langue, apprendre une langue en ligne, le congé linguistique

Santé et solidarité sociale:

- L'assurance maladie, le remboursement, la liste regroupant tous les médecins
- Les allocations familiales, avoir droit aux aides sociales, les offices sociaux, les logements sociaux; l'hébergement d'urgence
- S'informer et défendre ses droits

• La transcription du permis de conduire, liste des traducteurs assermentés, l'assistance judiciaire, service d'information et d'accueil juridique, guichet.lu, les syndicats, etc.

Le système scolaire:

- L'inscription à l'école, le fonctionnement de l'école, les aides possibles et les modes de garde d'enfants

La nationalité luxembourgeoise:

- Naturalisation et double nationalité.